

Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 38/2014

Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis est composée des membres suivants :

Sophie Rauch
Christian Gonin
Émile Joyet
Christian Gonin
Stéphane Hauert, 1^{er} membre et rapporteur

Ladite commission et celle des finances se sont réunies le mardi 4 mars 2014 à la Maison de commune, en présence de notre syndic, Monsieur Louis Savary, de notre municipal, Monsieur Serge Sandoz, et de notre président, Monsieur Édmond Fleury. Messieurs Savary et Sandoz ont présenté le préavis, ses objectifs et les différents aménagements à réaliser et ont répondu aux questions des membres des commissions. Au terme de la réunion, la discussion s'est poursuivie au sein de chacune des commissions. La commission ad hoc s'est réunie une seconde fois, le mercredi 12 mars, à la salle des commissions de la Maison de commune.

Préambule

Depuis l'inauguration de la route de contournement de notre commune, en 2001, l'augmentation du trafic automobile, la croissance démographique de notre village et des giratoires de dimension réduite engendrent des bouchons aux heures de pointe. Pour tenter de gagner du temps, un nombre toujours croissant d'automobilistes impatientes passent par le centre de notre village. La conséquence en est un flot d'autos, mais aussi, et dès lors qu'il s'agit de faire la traversée au plus vite, des comportements au volant bien peu citoyens.

Historique

Le projet de réaménagement du centre de notre village remonte à l'an 2000. La Municipalité en rappelle les étapes dans l'historique de son préavis, auquel les membres de la commission renvoient leurs collègues. Rappelons simplement ici qu'il n'est sans doute pas l'ultime étape de l'histoire centenaire et mouvementée de la cohabitation de notre commune et du trafic automobile. En 1923, Cheseaux adhère à une convention de défense des piétons contre les « écraseurs anonymes ». En 1925, autorités et Conseil général ne peuvent que constater que le passage des camions a transformé la traversée du village en un champ de nids de poule. Il faudrait procéder à une réfection complète, mais l'État se montre chiche dans les subsides et la Municipalité et le Conseil ne veulent entendre parler ni d'emprunt, ni d'impôts supplémentaires. En 1947, une pétition revêtue de 178 signatures demande un contournement du village. Parce que cela coûterait trop cher, on se résout à élargir la traversée, en démolissant plusieurs bâtiments, dont la Maison de commune abritant les écoles. Dans

la foulée, on rénovera le réseau des égouts et bâtira une nouvelle Maison de commune, le « collègue du centre ». Les travaux débutent en 1955 et s'achèvent en 1957. Dans les années cinquante et soixante, le trafic automobile explose, tandis que la population de notre commune passe de 491 habitants en 1960 à 1579 en 1970, puis 2393 en 1980. le village est coupé en deux par sa route. Après de moult nombreuses péripéties et actions-poussettes, les travaux du contournement de Cheseaux débutent à l'automne 1996.

Objectifs

Il s'agit, en créant un « espace convivial, attractif et rassembleur », une authentique place de village, de dissuader le trafic opportuniste de transit, sans nuire à l'activité de nos commerçants et aux intérêts des propriétaires concernés par les aménagements, lesquels ont été consultés et associés à la démarche.

La commission ne peut que saluer la volonté des autorités de défendre la qualité de vie des citoyens de notre commune. Alors que nous venons de fêter notre 4'000 ème *Gremo*, il serait bien triste que notre village soit réduit à n'être qu'une cité-dortoir aux portes de Lausanne.

Remarques de la commission

Les aménagements à réaliser, dont le préavis dresse la liste en page 3, amènent une série de remarques de notre part. Relevons, en préambule, qu'il nous a été présenté un plan encore provisoire.

Eaux de surface

Au cours de la réunion avec la Municipalité, plusieurs conseillers ont manifesté leur inquiétude sur ce point. Les pentes et les fentes permettront-elles l'évacuation des eaux en cas de fortes pluies ? Le projet doit tenir compte des contre-pentes et des niveaux latéraux, afin de permettre à l'eau de s'évacuer de façon répartie sur toute la longueur de la fente. En hiver, la neige ne risque-t-elle pas, en s'accumulant dans les fentes, d'empêcher l'écoulement ? Monsieur Serge Sandoz a évoqué l'exemple de la place de la gare d'Aigle, où un tel système a été installé en 2007. Aucun problème ne s'est présenté jusqu'alors.

La commission attend de la Municipalité qu'elle soit particulièrement attentive à cette problématique, afin d'éviter que de nouveaux travaux soient rendus indispensables par une mauvaise anticipation de la part de l'architecte. Elle attend aussi que ledit architecte, placé face à ses responsabilités, garantisse une réalisation dans les règles de l'art, tenant compte des quantités d'eau à récolter et des pentes, conformément aux normes en vigueur.

Démarcation

Les clous, outre qu'ils ne sont guère esthétiques, ne garantissent pas une visibilité optimale de la chaussée, notamment en cas d'enneigement. Le fait qu'ils dépassent de 1,2 cm les rend vulnérables, notamment à la lame du chasse-neige. On risque d'endommager, de ce fait, l'enrobé teinté, difficilement repérable sans marques. Ces clous ne devraient-ils pas être encastrés ? La commission demande à la Municipalité d'être attentive à ce problème, lors de la mise en oeuvre.

Végétation

Le choix des charmes est tout à fait judicieux, selon l'horticulteur que la commission a consulté. Nous regrettons toutefois l'aspect peu fleuri du projet et souhaitons que des bacs à fleurs soient

posés.

Autres aménagements

La commission demande à la Municipalité d'anticiper l'installation de futurs services et de prévoir la pose d'éventuels tubes et chambres de réserve, pour permettre l'installation de ces services – de manière à desservir les privés également - sans avoir à rouvrir la traversée du village, sachant qu'il n'est pas garanti de retrouver exactement la même couleur d'enrobé et que toute intervention ultérieure dans ces enrobés teintés laissera des marques et des tacons.

Parvis du temple

Notre temple est classé et le Service des monuments historiques souhaite qu'un parvis à l'échelle du bâtiment soit conservé. On garderait les marches actuelles, une place intermédiaire (parvis) serait créée puis de nouvelles marches permettant d'accéder au cheminement. La commission n'a vu qu'un dessin et souhaite que le projet soit finalisé dans ce secteur et présenté aux conseillers avant la réalisation.

Respect de la limitation de la vitesse à 30 km/h.

Un an après l'entrée en vigueur de la limitation de la vitesse à 30 km/h, celle-ci sera testée. Si ces tests devaient révéler que les 30 km/h ne sont, en moyenne, pas respectés, de nouveaux aménagements seraient obligatoires, ce qui ne manquerait pas d'engendrer des coûts supplémentaires. La commission demande à la Municipalité de s'assurer que l'architecte interviendra, cas échéant, sans honoraires supplémentaires.

Sécurité des enfants des écoles

Messieurs Savary et Sandoz ont abordé cette problématique lors de notre réunion. Une zone 30 km/h implique qu'il n'y a ni feux, ni passages pour les piétons. Nous encourageons vivement la Municipalité à anticiper l'inquiétude légitime des parents, dont les rejets traverseront quatre fois par jour la chaussée, pour se rendre à l'école ou en revenir et à prévoir toute mesure visant à éviter blessures graves ou décès : patrouilleurs, pédibus, prévention dans les classes, etc.

Autre remarque

La commission constate que les montants des préavis 16/07, 41/2009 et 71/2010 ont été englobés dans le crédit de construction du présent préavis, ce qui ne permet pas de comprendre ce qui a été effectivement dépensé. Cela pose un problème de transparence.

Voeu de la commissions

La commission estime pléthorique le nombre de bancs prévus, soit onze. Elle regrette que tous ces bancs soient disposés perpendiculairement à la chaussée. La commission constate qu'aucun bac à fleurs n'égaie la traversée de notre village, dans le projet.

Elle émet donc le voeu que les bancs soient réduits au nombre de huit, dont la moitié orientés parallèlement à la chaussée, et que des bacs à fleurs soient prévus, selon un désir souvent exprimé par les villageois.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, c'est à la majorité que la commission vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal No 38/2014 du 24 février 2014,
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide:

- d'accorder à la Municipalité le crédit de construction de CHF 2'840'000.- TTC pour la réalisation des aménagements du centre du village ;
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

décharge:

la commission de son mandat.

Cheseaux, le 25 mars 2014

La commission:

Sophie Rauch Christian Gonin Émile Joyet Éric Saugy

Stéphane Hauert
Premier membre et rapporteur

